

## Examen du traitement par stimulation profonde du cerveau pour le syndrome de stress posttraumatique et la dépression résistante au traitement

### Contexte

Le syndrome de stress posttraumatique (SSPT) et le trouble dépressif majeur (TDM) sont des troubles psychiatriques débilissants et fréquents. Malgré l'avancée des connaissances en pharmacothérapie et l'arrivée de nouveaux antidépresseurs, de 30 % à 40% des patients souffrant de ces troubles ne répondent pas aux traitements par antidépresseurs. Plusieurs traitements non médicamenteux ont été suggérés pour ces patients : la psychothérapie, la thérapie électroconvulsive, la stimulation magnétique transcrânienne, la stimulation du nerf vague et la stimulation profonde du cerveau (SPC).

### Technologie

La SPC demande l'implantation d'électrodes dans certaines régions du cerveau afin de produire une stimulation électrique contrôlée par un « stimulateur cérébral » placé sous la peau du torse du patient. On croit que cette stimulation serait bénéfique dans le traitement des troubles affectifs et des troubles du mouvement qui résistent au traitement, comme la maladie de Parkinson, le tremblement essentiel, la dystonie, la douleur chronique, le syndrome de Gilles de La Tourette, le trouble obsessionnel-compulsif et le TDM. La SPC a récemment été proposée dans le traitement du SSPT.

### Sujet

L'examen de l'efficacité clinique de la SPC dans le traitement du SSPT et de la dépression résistante au traitement éclairera les prises de décision quant aux traitements à utiliser avec les patients souffrants de ces troubles psychiatriques.

### Méthodes

On a procédé à une recherche documentaire limitée à partir des ressources clés et examiné les titres et résumés des publications repérées. On a ensuite évalué le texte intégral des publications en vue de procéder au choix final des articles selon des critères de sélection déterminés au préalable (population, intervention, comparateur, résultats et plan des études).

### Messages clés

- La SPC semble ne poser aucun danger et elle semble être efficace dans le traitement de la dépression résistante au traitement (selon des données limitées).
- Des recherches supplémentaires sont nécessaires afin de confirmer que l'atténuation des symptômes est attribuable à la SPC et non à d'autres facteurs, comme l'effet placebo ou l'évolution naturelle de la maladie.
- L'habileté des patients gravement atteints par la dépression à donner leur consentement pour recevoir un traitement SPC est une préoccupation.
- Aucune donnée n'a été relevée sur l'efficacité de la SPC dans le traitement du SSPT.

### Résultats

La recherche documentaire a permis de relever 481 références, auxquelles se sont ajoutés 2 articles tirés d'autres sources. De ces références, 14 ont été jugées potentiellement pertinentes et 2 examens systématiques répondaient aux critères de sélection de l'examen.

*AVERTISSEMENT : L'information contenue dans ce Rapport en bref vise à aider les décideurs des soins de la santé, les patients, les professionnels de la santé, les dirigeants des systèmes de santé et les décideurs politiques à prendre des décisions éclairées et ainsi améliorer la qualité des services de santé. L'information contenue dans ce Rapport en bref ne doit pas être utilisée comme substitut à l'application d'un jugement clinique en ce qui concerne les soins d'un patient ou autre jugement professionnel dans tout processus décisionnel ni n'est elle destinée à remplacer un avis médical professionnel. Bien que l'ACMTS ait tout mis en œuvre pour veiller à l'exactitude, à l'exhaustivité et à l'actualité du présent rapport, elle décline toute responsabilité à cet égard, comme elle ne saurait être tenue responsable des erreurs, omissions, blessures, pertes ou dommages découlant de l'usage (ou du mauvais usage) de l'information contenue ou implicite dans le présent Rapport en bref.*

*L'ACMTS assume l'entière responsabilité de la forme finale et du contenu de ce Rapport en bref. Les déclarations, conclusions et opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement le point de vue de Santé Canada ou des gouvernements provinciaux et territoriaux. La production de ce Rapport en bref a été rendue possible grâce à une contribution financière de Santé Canada.*